

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DE LA CONFERENCE DU JEUNE BARREAU DE LUXEMBOURG
2012**

Tous les membres de la Conférence du Jeune Barreau, à savoir :

1. tous les anciens Présidents de la Conférence du Jeune Barreau de Luxembourg,
2. tous les avocats à la Cour et avocats inscrits à la liste IV assermentés postérieurement au 15 septembre 2001,
3. tous les avocats quelle que soit la date de leur assermentation,

sont cordialement invités à assister à l'assemblée générale qui se tiendra

le jeudi 12 juillet 2012 à 17.00 heures

Théâtre d'Esch

122, rue de l'Alzette

Esch-sur-Alzette

Parking public sous la place du Brill

pour discuter et voter sur les points suivants de l'**Ordre du Jour** :

1. Désignation du président de séance, du secrétaire et des scrutateurs
2. Allocution du président
3. Rapport du secrétaire
4. Rapport du trésorier
5. Rapport des réviseurs de caisse
6. Approbation des comptes de l'exercice 2011-2012 se terminant le 30 juin 2012
7. Décharge aux réviseurs de caisse
8. Décharge aux membres du comité sortant
9. Elections statutaires :
 - a. Election du vice-président
 - b. Election des membres du comité, à savoir 4 avocats à la Cour, 4 avocats et un représentant de Diekirch
10. Election des réviseurs de caisse pour l'année 2012-2013

11. Augmentation de la participation financière annuelle du président
12. Divers
13. Allocution du nouveau Président

Les actes de candidature pour les postes de vice-président et de membre du comité sont à faire jusqu'au **lundi 9 juillet 2012 à 12.00 heures** par voie d'inscription avec signature sur la liste prévue à cet effet, qui sera déposée à partir du jeudi 28 juin 2012 au Secrétariat du Barreau, à la Maison de l'Avocat, 1, rue St. Ulric. Elle pourra être consultée et signée pendant les heures d'ouverture du Secrétariat du Barreau, soit de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les noms des candidats seront portés sur les bulletins de vote qui seront distribués le jour de l'assemblée générale.

Les suffrages pourront cependant être exprimés en faveur de toute consoeur et de tout confrère éligible, même si leur nom ne figure pas sur les bulletins de vote.

Une liste de présence sera tenue le jour de l'assemblée générale dès 16:00 heures. Les consoeurs et confrères sont invités à signer cette liste dès leur arrivée et à se faire délivrer à la même occasion leur bulletin de vote pour les élections statutaires.

Il sera également possible cette année de voter à distance par internet. Une communication individuelle avec un identifiant sera envoyée ultérieurement à tous les avocats concernés.

Afin de faciliter l'organisation du dîner du nouveau président, les membres de la Conférence du Jeune Barreau qui voudront y prendre part, sont priés de prendre connaissance du programme et de compléter le bulletin d'inscription annexés.

L'inscription au dîner est obligatoire et le paiement de la participation financière vaudra inscription.

J'espère vous voir très nombreux à l'Assemblée générale du 12 juillet prochain !

Bien confraternellement à vous,

Pour le Comité de la Conférence du Jeune Barreau

Tania HOFFMANN
Présidente